

Exercice Budgétaire : 2020

Fonction :

Thème : C04.01 Formation

Objet : Délibération relative au nouveau cadre du programme « Format Innovation » dans le contexte de mise en œuvre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC)

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 30 janvier 2020, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le Code de l'Education,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L4221-1,

Vu le contrat de Plan Etat –Région de la région Nord-Pas de Calais pour la période 2015-2020 signé le 10 juillet 2015,

Vu le contrat de Plan Etat –Région de la région Picardie pour la période 2015-2020 signé le 30 juillet 2015,

Vu la délibération n° 20160005 du Conseil Régional du 4 Janvier 2016 relative à la délégation d'attribution du Conseil Régional à son Président,

Vu la délibération n° 20181966 du Conseil régional des 13 et 14 décembre 2018 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2020 adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20161816 des 13 et 14 décembre 2016 portant sur l'adoption du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP),

Vu le plan stratégique N°5 du CPRDFOP« Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi »,

Vu le plan stratégique N°7 du CPRDFOP « innovations pédagogiques et numériques »,

Vu la délibération n° 20170444 du 30 mars 2017 portant sur l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Vu la délibération n° 20170436 du 30 mars 2017 adoptant le cadre d'intervention « Format Innovation – expérimentations de formations innovantes et numériques »,

Vu la délibération n° 20180515 du 24 mai 2018 adoptant le lancement d'appels à projets dans le cadre du programme « Format Innovation » concernant les expérimentations pédagogiques innovantes en matière de formation,

Vu la délibération n° 20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu la délibération n° 201900272 du Conseil régional du 31 janvier 2019 relative à la signature du Pacte régional d'investissement dans les compétences Hauts-de-France 2019-2022,

Vu la délibération n° 201900653 du Conseil régional du 02 avril 2019 relative à l'adoption de la convention financière 2019 du Pacte régional d'investissement dans les Compétences Hauts-de-France 2019-2022,

Vu l'avis émis par la commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

PREAMBULE :

Une politique de Formation Professionnelle pour une insertion vers l'emploi, dynamique et évolutive.

Chaque année, la Région met en œuvre un Programme Régional de Formation Professionnelle dans le cadre de la commande publique. Elle est maître d'œuvre et, à ce titre, définit les besoins de formation professionnelle et les attendus en matière d'adaptation.

La commande publique est certes un levier puissant pour la conduite d'une politique de formation professionnelle. Toutefois, elle peine à répondre à l'enjeu d'innovation attendu pour une transformation dynamique du système de formation.

Au premier semestre 2019, la Région s'est engagée dans une contractualisation avec l'Etat, portant sur un **plan régional d'investissement dans les compétences** (PRIC) incluant notamment un axe dédié à la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement. L'ampleur des transformations attendues par l'Etat et la Région dans le cadre du Pacte Territorial nécessite de construire un **écosystème vertueux** susceptible de favoriser la transformation des systèmes de formation et d'insertion pour qu'ils répondent mieux aux besoins économiques et aux besoins des personnes en difficultés d'insertion.

Précédemment, la Région avait adopté en 2016, le **CPRDFOP** incluant notamment un plan stratégique dédié à la dynamisation des innovations pédagogiques et numériques. L'innovation pédagogique y est ainsi définie comme **« un processus de transformation des pratiques pédagogiques par l'introduction d'une nouveauté pédagogique ou organisationnelle qui vise l'amélioration durable de la réussite des publics qu'elle touche (stagiaires de la formation continue, élèves, apprentis, étudiants...) »** Il formule 4 objectifs opérationnels :

- Développer une offre de formation initiale et continue, innovante et accessible,
- Favoriser le développement de démarches innovantes en formation et en entreprise,
- Garantir un environnement numérique de qualité et cohérent sur l'ensemble du territoire,
- Impulser, accompagner, évaluer et valoriser les innovations et les expérimentations.

De manière complémentaire, un **cadre d'intervention « Format Innovation »**, voté en 2017 puis amendé en 2018, a été élaboré afin d'offrir une première réponse aux besoins d'expérimentation d'approches nouvelles de formation au profit de demandeurs d'emploi.

Ses thématiques d'expérimentation (*digitalisation des parcours de formation, formations en situation de travail, compétences techniques intersectorielles et softskills, engagement en formation*) s'inscrivaient totalement dans les enjeux mis en avant tant dans le CPRDFOP que dans le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences. Toutefois, **le bilan des actions** financées jusqu'à présent dans le cadre de Format Innovation (*repris en annexe 2*) montre qu'il y a matière à ouvrir le champ, élargir le périmètre et consolider les approches collectives, donner des cadres moins restrictifs aux innovations et consolider les approches collectives.

Les métiers, les organisations de travail et donc les compétences attendues évoluent rapidement, la digitalisation des activités avance à grands pas, l'accès et la réussite en formation restent difficiles pour une part conséquente des demandeurs d'emploi malgré un nombre important de dispositifs, les « publics » changent, le rapport au travail et l'engagement professionnel se modifient, les secteurs d'activité, comme les territoires infra- régionaux sont confrontés à des problématiques spécifiques et en constante évolution, qu'il convient d'appréhender de manière appropriée.

Les acteurs, face à ces constats de dysfonctionnements (emplois non pourvus, parcours d'insertion morcelés, déficit de compétences de certains actifs, faible appétence des publics pour la formation...) sont à même d'imaginer, par leur implication directe et leur connaissance fine des obstacles, des scénarii alternatifs et, par leurs propositions d'expérimentations de solutions alternatives comportant une large part d'innovation, de contribuer à l'amélioration des parcours d'insertion vers l'emploi des publics demandeurs d'emploi.

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2020.00122

Si la Région, par ses différents engagements, marque déjà sa volonté d'accompagner la nécessaire adaptation de la formation professionnelle aux besoins évolutifs des territoires, des secteurs professionnels et des actifs, **cette transformation reste cependant conditionnée par l'engagement de l'ensemble des acteurs de la formation, organismes de formation, entreprises, personnes en parcours d'insertion, structures d'information et d'accompagnement.**

Aussi, la Région doit- elle se donner les moyens de cette ambition afin de susciter, encourager et promouvoir l'émergence d'initiatives innovantes au service de parcours d'insertion vers l'emploi plus efficaces, mieux outillés et accompagnés.

Il est par conséquent proposé de matérialiser cette ambition régionale par la **définition d'une nouvelle démarche volontariste d'innovations.**

Celle-ci vient se substituer au précédent programme « Format Innovation » et vient élargir son champ d'intervention afin de permettre la prise en compte de fonctions amont et aval inhérentes à toute expérimentation pédagogique.

Afin de faire système, cette démarche volontariste se concrétise donc de manière cohérente selon trois phases :

- **D'une part, la création d'un Laboratoire Régional d'Innovations en pratiques de formation/insertion** en amont de cette démarche. Il s'agit d'offrir des espaces propices et dotés d'expertise pour inspirer les porteurs de projets, favoriser le passage de l'idée au projet concret, confronter les idées. Ce laboratoire a vocation à créer des collectifs sur une même problématique et à confronter les propositions. Il vise également à poser les conditions du déploiement de projets ou démarches pertinents
Une description détaillée de ce Laboratoire Régional d'Innovations en Formation sera soumis aux élus dans une prochaine délibération.
- **D'autre part,** la proposition d'un **programme « Format Innovation » revisité et élargi** tel que décrit en annexe 1 et soumis ce jour à la décision des élus,
- **Enfin, un Plan d'actions de valorisation/diffusion des innovations et expérimentations pédagogiques** viendra en aval de cette démarche régionale afin de la compléter. Les dynamiques issues des deux précédentes phases ne peuvent en effet rester confidentielles ou circonscrites au périmètre de leurs initiateurs. Les expérimentations prometteuses doivent être partagées et réinvesties au bénéfice du plus grand nombre.
Une description détaillée de ce plan sera soumis aux élus dans une prochaine délibération.

CONSIDERANT :

- L'enjeu de transformation des parcours d'insertion vers l'emploi durable,
- L'opportunité de mobiliser davantage les fonds du PRIC, au travers notamment de son axe transversal « *S'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations* »,
- La nécessité de **promouvoir une dynamique d'innovation en formation en région Hauts-de-France au travers de ses volets accompagnement, expérimentation et valorisation/diffusion,**
- La nécessité d'accompagner des projets d'envergure intégrant également la **couverture des équipements,**
- La nécessité d'intégrer **plus largement les démarches évaluatives,**

DECIDE

Par 130 « Pour », 0 « Contre », 37 « Abstention »

D'EMETTRE UN ACCORD DE PRINCIPE à la nouvelle démarche régionale d'innovations en formation telle que proposée dans sa globalité en préambule, sachant que les dimensions relatives au Laboratoire Régional d'Innovations en Formation, et au Plan d'actions annuel de valorisation et de diffusion des innovations et expérimentations pédagogiques seront soumises à la décision des élus lors d'une prochaine séance,

D'ADOPTER, dans un premier temps, le nouveau cadre d'intervention de Format Innovation tel que défini ci-après dans l'annexe 1, et venant se substituer au précédent cadre,

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (140) : Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Milouda ALA, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Madame Sophie BRICOUT, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Monsieur Olivier CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Madame Odile CASIER, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Françoise COOLZAET, Madame Sophie COUDEVYLLE, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Madame Brigitte FOURE, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Antoine GOLLIOT, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Valérie LETARD, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Brigitte MAUROY, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Olivier PLANQUE, Madame Patricia POUPART, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Sophie ROCHER, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Rachida SAHRAOUI, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Serge SIMEON, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Madame Mylène TROSZCZYNSKI, Madame Valérie VANHERSEL-LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT.

Feuille n° 4 de la Délibération n° 2020.00122

Pouvoirs donnés (29) :

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU, Madame Aurore COLSON donne pouvoir à Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Monsieur André FIGOUREUX donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Monique HUON, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD donne pouvoir à Madame Isabelle PIERARD, Madame Anne PINON donne pouvoir à Madame Patricia POUPART.

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Rachida SAHRAOUI, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL, Monsieur Jean-François THERET donne pouvoir à Monsieur Christian VANNOBEL.

Madame Nathalie ACS donne pouvoir à Madame Françoise COOLZAET, Monsieur Vincent BIRMANN donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Monsieur Nicolas BERTIN, Madame Patricia CHAGNON donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Laurent BRICE, Madame Marie DESMAZIERES donne pouvoir à Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA donne pouvoir à Madame Audrey HAVEZ, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Antoine GOLLIOT, Madame Marie-Claude ZIEGLER donne pouvoir à Monsieur Pierre DENIAU.

Madame Véronique DESCAMPS donne pouvoir à Madame Florence ITALIANI, Monsieur Alexis SALMON donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI.

N'ont pas participé au vote (2) : *Madame Patricia CHAGNON, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA.*

Absent (1) : Monsieur Rudy VERCUCQUE.

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

ADOpte A L'UNANIMITE
DES SUFFRAGES EXPRIMES

Nouveau cadre d'intervention de « FORMAT INNOVATION »

Contexte

L'Etat et la Région Hauts-de-France au travers de la signature du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences, appuyés par les partenaires sociaux, ont souhaité renforcer l'accès à la formation des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi. Cet engagement se traduit par un quasi doublement des places de formation pour ces publics. Si la réponse quantitative est plus que nécessaire lorsque l'on regarde le faible taux d'accès des publics à la formation, la nature et les typologies de publics visés rendent obligatoire la recherche de nouveaux modèles de parcours d'insertion .

Attendus généraux

Pour ce faire, cette nouvelle version du Programme Format Innovation a pour finalité de favoriser l'émergence de nouveaux modèles et pratiques de formation/insertion. Sont concernées par ce cadre l'ensemble des démarches qui permettraient aux publics bénéficiaires de pouvoir s'engager avec succès dans des parcours vers l'emploi. Cette volonté s'appuie sur les constats que trop de publics éloignés de l'emploi ne trouvent pas les organisations, accompagnements, situations d'apprentissage propres à favoriser un engagement durable dans leur parcours vers l'emploi.

Ce cadre s'adresse donc à l'ensemble des acteurs qui, à un titre ou à un autre, ont une responsabilité dans la conduite de leur action au profit de l'insertion de demandeurs d'emploi : entreprises, groupements d'entreprises, acteurs de l'accompagnement, acteurs de l'insertion et de la formation.

Par ce cadre, l'ensemble de ces acteurs sont invités à concevoir des modèles alternatifs aux modèles traditionnels ou historiques qui, pour certaines catégories de publics font encore leurs preuves mais qui, pour une part grandissante, ne permettent pas ou plus de répondre à leurs besoins.

Les leviers propices à l'insertion peuvent être de natures différentes et leurs modalités renouvelées à rechercher à toutes les étapes du parcours vers l'emploi. Cinq dimensions sont relevées dans le présent cadre :

- favoriser l'engagement actif et éclairé dans un parcours d'insertion (champs d'innovation : orientation – accompagnement – pertinence de l'information/conseil – mise en appétence, parcours sans couture)
- favoriser une implication effective en formation (champs d'innovation : pratiques et situations pédagogiques),
- Accompagner l'évolution des compétences attendues sur le marché du travail (champs d'innovation : référentiels de formation, nouveaux métiers, softskills, situations professionnelles réelles, démarches in situ)
- favoriser la mise à l'emploi par la formation en situation professionnelle (champs d'innovation : FEST, alternance intégrative, partenariats acteurs de l'insertion - formation/acteurs économiques)
- Dans une dimension transversale, favoriser l'utilisation des potentialités du numérique dans la conduite des parcours d'insertion vers l'emploi.

Les expérimentations peuvent passer par des phases tests permettant d'établir ou non l'intérêt d'un élargissement de l'expérimentation à d'autres échelles et de déterminer les conditions de son déploiement.

L'objet de ce programme Format Innovation est donc de permettre aux acteurs de la formation, de l'insertion et de l'emploi d'expérimenter, en grandeur nature (c'est-à-dire auprès de publics) des projets alternatifs en facilitant la mise en œuvre d'expérimentations qui apportent des solutions concrètes aux besoins d'insertion et de formation des publics éloignés de l'emploi.

Par cette intervention, la Région Hauts-de-France souhaite accompagner la transformation progressive des systèmes d'accès à la formation et à l'emploi en permettant à tous les acteurs concernés de contribuer à l'amélioration des parcours d'accès à l'emploi. Cette intervention est fondée sur la conviction que l'innovation émerge des acteurs et des territoires et que ceux-ci, par leurs propositions, contribuent au bien commun.

Feuille n° 6 de la Délibération n° 2020.00122

C'est pourquoi la Région inscrit cette intervention dans une perspective de mutualisation des démarches et enseignements des expérimentations entre porteurs de projets.

- Participation à des rencontres en vue de croiser les expérimentations et leurs conclusions
- Participation aux travaux dans le cadre de la démarche régionale d'innovation à travers le LAB INNOVATION EN FORMATION
- Participation aux démarches de valorisation et diffusion des expérimentations

Eligibilité des projets (tous porteurs publics et privés)

- projet répondant à un dysfonctionnement et/ou une difficulté et/ou un échec dans les pratiques d'insertion vers l'emploi durable
- projet dont les contenus présentent une réelle plus – value au regard des dispositifs/outils/pratiques existant.
- Projets intégrant une démarche d'expérimentation auprès des publics.
- Projets faisant l'objet d'une évaluation des critères de la plus – value et de leurs conditions de réussite et de déploiement

Nb : compléments apportés en fin de cadre.

A fins d'illustrations

Sont précisées ci-dessous les entrées possibles en réponse à ce cadre, sans caractère limitatif.

Favoriser un engagement actif et éclairé dans un parcours d'insertion

Les personnes au chômage rencontrent, pour suivre des formations ou même pour en formuler le projet, des obstacles qui leur sont spécifiques : le sentiment de n'avoir pas le niveau suffisant, le fait de ne pas trouver de formation qui convienne, l'éloignement du centre de formation, le manque de soutien dans la démarche, l'absence de visibilité sur les métiers... D'autres facteurs peuvent renforcer ces constats dans des logiques d'auto exclusion : ceux notamment liés à l'âge, à l'état de santé, à l'appartenance aux territoires ruraux, à la distance culturelle à la formation.

Par ailleurs, de nombreux acteurs interviennent dans les parcours d'insertion. Ces acteurs travaillent en proximité (zone d'emploi, villes, quartiers...) et agissent en raison de leurs champs de compétences, orientations et systèmes de contraintes. L'enjeu est de permettre de rassembler les compétences et énergies au service des parcours d'insertion dans une approche collaborative entre des professionnels issus des différents maillons de la chaîne emploi formation.

Aussi, des projets innovants proposant (à titre d'exemple) des

- Expérimentations de nouvelles modalités de conseil en orientation, en formation et en évolution professionnelle, de découverte des métiers qui recrutent
- Expérimentations de solutions alternatives pour la mobilité des publics, notamment en milieu rural
- Expérimentations de nouvelles collaborations et articulations entre dispositifs
- Expérimentations de solutions alternatives pour le sourcing des publics
- Mise en œuvre de démarches pédagogiques s'appuyant sur une analyse des besoins en formation de publics spécifiques

Permettraient de lever une partie des obstacles à l'engagement dans un parcours d'insertion et rendre aux parcours d'insertion davantage d'efficacité et de fluidité. C'est pourquoi les projets doivent intégrer une dimension évaluative permettant d'identifier les critères de leur plus – value et de leurs conditions de réussite et de déploiement

Favoriser une implication effective en formation

En centre de formation ou dans les situations professionnelles, les situations pédagogiques reposent encore souvent sur des modes d'acquisition des savoirs et des compétences de type transmissif.

Le poids du modèle scolaire détermine encore largement les pratiques formatives mais également les rapports à la formation de la part des demandeurs d'emploi.

Les pédagogies actives, participatives, interactives placent les personnes en formation dans des contextes différents, producteurs de sens et responsabilisant.

Aussi, des projets innovants proposant (à titre d'exemple)

- des organisations pédagogiques renouvelées,
- initiant des « communautés apprenantes »,
- s'appuyant sur les principes de contribution active de stagiaires et collectifs de stagiaires
- permettant un rôle actif dans la conduite même du dispositif de formation – contenu et organisation
- des approches de codesign pour la construction des compétences
- l'organisation d'espaces communs en tiers lieux propices aux croisements de compétences....

permettraient de conforter l'engagement réel et durable en formation. C'est pourquoi les projets doivent intégrer une dimension évaluative permettant d'identifier les critères de leur plus – value et de leurs conditions de réussite et de déploiement.

Accompagner l'évolution des compétences attendues sur le marché du travail

Les métiers et organisations du travail évoluent et appellent des compétences nouvelles. Les actifs sont confrontés à des nécessités de mobilités professionnelles - changement de métier, plus ou moins proche du métier d'origine. Des compétences transversales¹ sont attendues en plus des compétences techniques et spécifiques à chaque métier, secteur ou fonction.

Aussi, des projets innovants portant sur (à titre d'exemple)

- l'acquisition de techniques inter- métiers ou inter –sectorielles ou des compétences techniques communes à plusieurs métiers
- des actions de formation nouvelles menant à de nouveaux métiers ou à des métiers en particulière évolution,
- l'émergence d'outils, d'approches ou de méthodes innovantes permettant d'identifier les softskills en situation professionnelle

permettraient de faciliter les transitions professionnelles ainsi que l'adaptation en milieu professionnel. C'est pourquoi les projets doivent intégrer une dimension évaluative permettant d'identifier les critères de leur plus – value et de leurs conditions de réussite et de déploiement

Favoriser la mise à l'emploi par la formation en situation professionnelle

La portée formative de la formation en situation de travail s'est affinée au travers de la formation en alternance ou de la formation en situation de travail (FEST). En effet, parallèlement aux enjeux d'acquisition de la compétence se développent d'autres enjeux portant sur la réactivité, la communication, le travail d'équipe, les capacités d'initiatives, la réponse aux aléas, les articulations entre différentes fonctions... c'est-à-dire des enjeux de qualification. Les évolutions des cadres de la formation et les accélérations des changements au sein des organisations de travail, nous invitent donc à rapprocher la formation du travail et à explorer davantage l'entreprise en tant qu'entreprise apprenante ou contributrice des processus d'apprentissage.

Aussi, des projets innovants portant sur (à titre d'exemple)

- La mise en œuvre de situations formatives en situation de travail – AFEST associant l'ensemble des acteurs
- La mise en œuvre de situations formatives en alternance intégrative associant l'ensemble des acteurs

permettraient une construction de compétences confrontées aux réalités professionnelles. C'est pourquoi les projets doivent intégrer une dimension évaluative permettant d'identifier les critères de leur plus – value et de leurs conditions de réussite et de déploiement

¹ **Compétences transversales** : « **compétences génériques mobilisables dans diverses situations professionnelles** » comprenant à la fois des savoirs de base, savoirs généraux communs à certains métiers, des compétences techniques, des aptitudes comportementales, organisationnelles, relationnelles (caractéristiques des softskills ou compétences dites douces).

En thématique transversale, prendre en compte les potentialités du numérique

Les potentialités du numérique, des communications par le web, du développement des transmissions haut débit et de la démocratisation des outils multimédia pourraient ouvrir de larges opportunités dans le champ de la formation professionnelle et de l'insertion vers l'emploi. Elles pourraient en particulier favoriser l'accès à la formation professionnelle et, plus largement, aux démarches d'insertion vers l'emploi des demandeurs d'emploi par la suppression totale ou partielle des distances. Elles pourraient également permettre de diversifier et démultiplier une offre plus adaptable aux besoins individuels et de rénover les pratiques et supports de formation et d'accompagnement.

Or, ces nouvelles pratiques s'appuyant sur le numérique commencent à s'étendre mais les publics faiblement qualifiés en sont encore largement exclus en raison de l'autonomie et de la maîtrise des outils digitaux qu'elles requièrent.

Aussi, des projets innovants – prenant en compte ces publics - portant sur (à titre d'exemple)

- L'expérimentation de contenus d'apprentissage s'appuyant sur le numérique (tutoriels, vidéos, didacticiels, sérieuxgames, réalité virtuelle...)
- L'expérimentation de solutions numériques au service de découverte de métiers
- L'expérimentation de solutions numériques au service de testing de gestes professionnels

Permettraient de vérifier l'intérêt de ces nouvelles technologies du numérique, C'est pourquoi les projets doivent intégrer une dimension évaluative permettant d'identifier les critères de leur plus – value et de leurs conditions de réussite et de déploiement

2 – MODALITES D'INTERVENTION DE LA REGION

2.1 - Types de porteur de projet

Le présent appel à projets vise :

- Tous les types d'acteurs, publics ou privés, dès lors que ces acteurs sont dotés d'une personnalité morale et que **leur capacité à atteindre, accompagner ou agir pour les publics cibles est avérée** notamment dans la construction de parcours vers l'emploi.
Une attention particulière sera portée aux **projets portés collectivement**.
- Les collectifs d'acteurs territoriaux se caractérisent par un regroupement volontariste d'acteurs sur un territoire porteur d'un projet qui a identifié son périmètre territorial (toutes les échelles du territoire infra régional sont donc envisageables) ainsi que sa problématique.

2.2 - Publics visés

2.2.1 – Publics éligibles dans le cadre du PACTE

Les actions attendues dans le cadre du programme « Format Innovation » doivent bénéficier **exclusivement aux publics les plus fragiles** constitués :

- des jeunes NEET,
- des demandeurs d'emploi **peu ou pas qualifiés de niveau infra 4** - nouvelle nomenclature (ou infra IV – ancienne nomenclature) ; à titre exceptionnel, le projet peut bénéficier à des personnes titulaires d'une certification de niveau IV dès lors qu'il peut attester que ce niveau ne permet pas de garantir une insertion dans le secteur considéré.
- des personnes en situation de handicap,
- des résidents de quartiers en politique de la ville,
- des bénéficiaires du RSA,
- des jeunes et demandeurs d'emploi vulnérables, en difficulté d'insertion professionnelle, nécessitant un accompagnement dans le développement des compétences.

2.2.2 – Publics éligibles hors PACTE

Les actions attendues dans le cadre du présent programme devront bénéficier aux demandeurs d'emploi de niveau 4 et supra, aux salariés précaires, aux jeunes en service civique, aux intermittents, et aux personnes détenues en milieu carcéral.

2.2.3 – Statut – couverture sociale et rémunération

Dans le cas où des actions de formation se déclinaient dans le cadre du présent programme, le statut de stagiaire de la formation professionnelle pourrait être ouvert.

En application du code du travail, et conformément aux décisions prises par la Région, les stagiaires de la formation professionnelle bénéficient donc de la couverture sociale « Accident du Travail et Maladie Professionnelle » et pourront également bénéficier le cas échéant d'une rémunération selon les conditions définies par la Région.

Pour ce qui concerne les périodes d'application en entreprise, celles-ci peuvent également donner lieu, sous certaines conditions, à la prise en charge par la Région de frais de transport et hébergement.

Les conditions de sécurisation des parcours de formation des demandeurs d'emploi non indemnisés par l'assurance chômage seront assurées par la Région.

2.3 – Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont constituées des coûts directement liés à la conception et à la mise en œuvre du projet concerné, dès lors que ces coûts sont dûment justifiés et concernent :

- **Les coûts liés à l'ingénierie**
- **Les coûts pédagogiques liés au projet mis en place**
- **Les coûts liés à la conduite du projet**
- **Les dépenses d'équipements**

Seules les dépenses d'équipement qui ont un lien direct avec la réalisation du projet et nécessaires à la réalisation du projet sont éligibles.

Sont considérées comme dépenses d'équipement toutes dépenses engagées dans une opération d'acquisition de matériel en vue d'une utilisation pour les actions du projet au Prorata Temporis.

Les biens d'équipement doivent être acquis aux prix habituellement acceptés sur le marché considéré. Les coûts d'aménagement sont exclus.

- Les coûts liés à l'évaluation de l'expérimentation

La prise en charge des dépenses y afférentes sera conditionnée à une prestation experte, externe et/ou interne. Cette évaluation sera effectuée « **in itinere** » c'est-à-dire tout au long de l'expérimentation afin d'évaluer la cohérence et la pertinence des solutions proposées à la problématique initiale ; Elle sera également effectuée **a posteriori** afin de mesurer l'impact et les effets de l'expérimentation.

En outre, le porteur de projet et l'évaluateur s'engagent à répondre positivement aux sollicitations de la Région, selon des modalités définies par convention, concernant la transmission du bilan, de rapports d'évaluation mais aussi en matière de diffusion, de partage et de valorisation de l'expérimentation.

2.4 - Taux d'intervention et durée

Le taux d'intervention régionale ne peut excéder 70 % des dépenses éligibles.

Les porteurs de projets devront être en mesure de mobiliser d'autres types de financement (fonds propres, financements privés financements publics). Pour ce faire, la mobilisation d'une conférence financière autour du projet proposé est vivement recommandée.

Feuille n° 10 de la Délibération n° 2020.00122

Priorité sera accordée à des expérimentations ne dépassant pas une durée de 24 mois. En fonction de la nature des projets et des investissements engagés, des expérimentations nécessitant des déploiements progressifs pourront être étudiées.

3– ELIGIBILITE DES PROJETS

Les projets sont éligibles dès lors que le dossier de demande de subvention est complété en totalité, **qu'ils répondent aux attendus généraux énoncés dans le présent cadre et,**

- qu'ils sont en cohérence avec les orientations du CPRDFOP et/ou du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (2019/2022)
- qu'ils présentent une description étayée du diagnostic préalable à l'élaboration du projet
- qu'ils présentent une description étayée du caractère innovant de la démarche et de sa plus-value potentielle
- Qu'ils présentent une description précise de l'opérationnalité du projet, de ses modalités d'évaluation, de déploiement, de communication et de diffusion
- Qu'ils présentent une description détaillée des partenariats
- Qu'ils présentent une description détaillée du calendrier et du phasage
- Que le budget, moyens techniques et humains soient cohérents avec la nature du projet.

En complément de ces conditions d'éligibilité pour tous les projets, des critères d'éligibilité sont précisés dans les situations suivantes :

- Pour les projets portant sur la dimension « favoriser la mise à l'emploi par la formation en situation professionnelle » : existence d'un partenariat entreprise formalisé et précisant les engagements dans le projet.
- Pour les projets présentés par un collectif d'acteurs : formalisation des engagements de chaque partenaire dans projet.
- Pour les projets portant sur l'émergence de nouveaux métiers, consultation de la branche et/ou d'un ensemble d'entreprises concernées par ces nouveaux métiers.

4 – DEPOT DES DOSSIERS

Ce cadre d'intervention est mobilisé par un appel à projets couvrant les années 2020 à 2022. Les projets seront examinés au fur et à mesure de leur dépôt et présentés aux élus jusqu'à concurrence des budgets engagés pour chaque année civile.

Le dossier de demande de subvention est mis en ligne sur le site de la Région au travers de la plateforme dématérialisée GALIS et les demandes de subvention seront instruites relativement aux éléments attendus dans ce dossier.

Seuls les dossiers complets seront examinés.

Le service Ingénierie et Innovation de la Direction de la Formation Professionnelle se tient à votre disposition pour toute demande d'information ou d'échange préalable au dépôt de dossier.

Pour ce faire vous pouvez contacter Suzanna LESUR au 0374270366 ou à l'adresse formatinnovation@hautsdefrance.fr

Bilan des actions financées dans le cadre du précédent programme « Format Innovation » en date du 17 octobre 2019

1. UN DISPOSITIF QUI SE DEPLOIE

Le 1^{er} cadre d'intervention « Format Innovation » a été élaboré en mars 2017. Il constituait une première opérationnalisation du Plan Stratégique 7 du CPRDFOP « Innovations pédagogiques et Numériques ». Son objet était de redonner aux acteurs régionaux la possibilité d'expérimenter des actions nouvelles autour de 4 thématiques : la digitalisation des parcours, les formations en situation de travail, les compétences transversales, l'engagement en formation. Le déploiement de ce nouveau programme a dans un premier temps marqué le pas et nous avons reçu peu de dossiers malgré une rencontre systématique de tous les réseaux et un envoi du cadre aux responsables de tous les organismes de formation connus en région (543 envois).

Une nouvelle mouture légèrement remaniée a été validée en mai 2018. Elle est arrivée dans un contexte plus porteur : mise en place des contrats de branche, lancement du Plan d'Investissement dans les Compétences. En outre un certain nombre d'organismes sont venus nous voir en disant « on avait reçu ce cadre mais nous l'avons mis de côté car nous n'étions pas prêts »

Une expertise qui se confirme

Pendant ces deux années de fonctionnement, les modalités d'instruction se sont affinées :

- Peu d'examen de dossiers directs mais rencontre de la structure sur la base d'une note d'intention (un recto verso)
- Abandon progressif de l'instruction individuelle, double regard systématisé voire analyse collective sur les projets les plus intéressants, projets avec un potentiel de déploiement pour la Région,
- Pas de spécialisation par thématique mais recherche de montée en compétence collective, avec le développement par le service d'une culture de veille sur les grandes thématiques,
- Posture ouverte et exigeante : c'est la structure (ou le réseau) qui est accueillie pas uniquement le dossier. Permet de mieux comprendre les problématiques, d'éviter les dossiers d'opportunité, de permettre l'éclosion d'autres projets, d'appréhender les dispositifs manquants à notre démarche (par exemple le Lab. d'innovations en formation)
- Une appropriation collective et de plus en plus assumée et affirmée de ce qui peut caractériser une innovation pédagogique.

2. ELEMENTS STATISTIQUES

CONTACTS - DOSSIERS

| DOSSIERS VOTES | DOSSIERS EN INSTRUCTION | CONTACTS EN COURS | DOSSIERS REORIENTES (1) | INTENTIONS SANS DEPOT DE DOSSIER | DOSSIERS HORS CADRE (2) |
|----------------|-------------------------|-------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| 24 | 18 | 7 | 3 | 4 | 4 |

(1) VERS CLEA NUMERIQUE OU ECOLE REGIONALE DU NUMERIQUE. (2) INNOVATION NON LISIBLE, DEPASSEMENT DE PLAFONDS D'AIDES

L'identification du Programme est maintenant assurée. Le rythme moyen de contacts hebdomadaire est de 3 à 4 intentions.

Feuille n° 12 de la Délibération n° 2020.00122

MONTANTS ENGAGES

| | 2017 | 2018 | 2019 | cumul |
|--|--------|---------------|---------------|-----------|
| DOSSIERS | 2 | 5 | 17 | 24 |
| DONT TERMINEES | 2 | 1 | 2 | 5 |
| PROPOSITION DE DEPLOIEMENT | 0 | 1 en cours | 1 en cours | 2 |
| MONTANT SUBVENTION | 90 387 | 665 260 | 2 163 606 | 2 919 253 |
| MONTANT MOYEN PAR PROJET | 45 193 | 133 052 | 127 270 | 121 635 |
| TAUX D'INTERVENTION MOYEN | 80% | 68,26% | 26,71% | |
| *TAUX D'INTERVENTION MOYEN (HORS VITAMINE T) | 80% | 68,26% | 53,71% | |

Le dossier porté par le groupe Vitamine T est un dossier lauréat du Programme national 100% inclusion. Ses dépenses subventionnables dépassent les 4 400K€. Le taux d'intervention de la région de 4,50%, inhabituel dans le Programme Format Innovation, dénature une vision moyenne.

ENTREE PRIVILEGIEE PAR LE PORTEUR DE PROJET

| | 2017 | 2018 | 2019 | cumul |
|---------------------------|------|------|------|-------|
| DIGITAL | 1 | 2 | 8 | 11 |
| SITUATIONS DE TRAVAIL | | | 5 | 5 |
| COMPETENCES TRANSVERSALES | 1 | 1 | 1 | 3 |
| ENGAGEMENT | | 2 | 3 | 5 |

Cette présentation s'appuie sur les entrées suscitées par la rédaction du Programme. Il est à noter que plus de la moitié des dossiers conjuguent différentes approches. L'entrée « usages du digital » reste néanmoins prépondérante

SECTEUR D'ACTIVITE CONCERNE

| | 2017 | 2018 | 2019 | cumul |
|-------------------------------------|------|------|------|-------|
| HORS SECTEURS | 1 | 2 | 3 | 6 |
| PLURI SECTEURS | | 1 | 5 | 6 |
| SERVICES A LA PERSONNE | | | 3 | 3 |
| INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES | | 1 | 1 | 2 |
| HOTELLERIE RESTAURATION | 1 | | 1 | 2 |
| SECURITE | | 1 | | 1 |
| BATIMENT TRAVAUX PUBLICS | | | 1 | 1 |
| NUMERIQUE | | | 1 | 1 |
| ANIMATION SPORT | | | 1 | 1 |
| TEXTILE | | | 1 | 1 |

8 contrats de branche, à des degrés divers, sont concernés par ces expérimentations. Par hors secteurs, nous entendons des projets pour lesquels l'entrée par le secteur et ses spécificités n'est pas pertinente ou pas première (ex le travail d'ID6 sur la gamification et la validation des compétences transversales, ou le projet Caravane visant à intégrer une démarche de sensibilisation aux savoirs de base au sein d'une auto-école itinérante). L'entrée pluri Feuille n° 13 de la Délibération n° 2020.00122

secteurs représente des dossiers où le travail s'entame d'emblée sur plusieurs secteurs d'activité (ex le projet du MEDEF sur le développement des formations en situation de travail ou les projets de digitalisation qui portent sur plusieurs filières sectorielles.

ZONE GEOGRAPHIQUE

| | 2017 | 2018 | 2019 | cumul |
|-------------------------------------|------|------|------|-------|
| REGION HDF | 1 | 2 | 6 | 9 |
| AMIENS | 1 | | 1 | 2 |
| MONTREUIL | | | 1 | 1 |
| AMIENS, PAYS DE BRAY, WATTIGNIES | | | 1 | 1 |
| DOUAI, ORCHIES, VALENCIENNES | | | 1 | 1 |
| ARRAS | | | 1 | 1 |
| TOURCOING | | | 1 | 1 |
| ROUBAIX | | | 1 | 1 |
| LILLE, TOURCOING, BASSIN MINIER | | | 1 | 1 |
| LILLE | | | 1 | 1 |
| CALAIS AUDRUICQ | | | 1 | 1 |
| DUNKERQUE | | | 1 | 1 |
| HUCQUELIER | | 1 | | 1 |
| CAMBRAI | | 1 | | 1 |
| COMPIEGNE | | 1 | | |

Une forte proportion de projets situant d'emblée leur intervention dans le cadre régional. Des projets se situant sur des territoires infra régionaux mais ne révélant pas pour autant des projets territoriaux. Des territoires absents (Bassin minier, Maubeuge et l'Avesnois, l'Aisne)

NATURE DU PORTAGE

| | 2017 | 2018 | 2019 | cumul |
|---|------|------|------|-------|
| UN ORGANISME DE FORMATION | | 3 | 4 | 7 |
| UN ORGANISME DE FORMATION AVEC DES ENTREPRISES | 1 | 1 | 1 | 3 |
| UNE UNIVERSITE AVEC DES ENTREPRISES | | | 1 | 1 |
| UN RESEAU D'ORGANISMES DE FORMATION OU UN ORGANISME DE FORMATION REGIONAL | | | 5 | 5 |
| POLE EMPLOI | 1 | | 1 | 2 |
| UNE ENTREPRISE | | | 1 | 1 |
| UN RESEAU D'ENTREPRISES | | | 1 | 1 |
| UNE ASSOCIATION INTERMEDIAIRE | | 1 | | 1 |
| UNE ENTREPRISE D'INSERTION | | | 1 | 1 |
| UN RESEAU D'ENTREPRISES D'INSERTION | | | 1 | 1 |
| UN COLLECTIF | | | 1 | 1 |

Une majorité de projets portés par un Organisme seul ou en partenariat avec des entreprises. Une entrée récente des réseaux d'organismes de formation qui va se consolider en 2020, notamment sur les projets de digitalisation de leur offre (3 autres projets à l'instruction). 4 projets proposés par des structures relevant de l'ESS. 11 OF ou réseaux d'OF ont actuellement des actions dans le cadre du PRF, 4 OF se situent hors de ce cadre.

Un projet collectif associant entreprises, organismes de formation et experts (ergonomes et développeurs informatiques). Or on peut penser que le caractère collectif du projet revêt plus d'atouts pour un futur déploiement.

Il est à préciser que 10 dossiers impliquent des entreprises dès la conception du projet et que 9 dossiers mobilisent les compétences de développeurs informatiques travaillant notamment dans le champ des technologies éducatives.

EVALUATION INTEGREE

| EVALUATION EXTERNE | OUI | NON |
|--------------------|-----|-----|
| | 7 | 17 |

La systématisation d'une évaluation externe ne s'est mise en place qu'à compter de 2019, encore faut-il préciser qu'elle n'a pas pu être mise en œuvre sur certains projets en raison des limites de subventionnement imposées par le régime juridique actuel encadrant le programme (régime dit des minimis : subvention maximale de 200 K€ en régime glissant sur 3 ans)

Un tableau récapitulatif est joint au présent bilan. Il fournit un descriptif des projets accompagnés, un point de situation, les attendus de la région et les perspectives de déploiement.

3. DES CONSTATS POSES

✚ Un cadre juridique inadapté

Le régime dit « de minimis » qui encadre notre programme doit être modifié : une subvention maximale de 200K€ sur une durée glissante de 3 ans est à présent inadapté aux enjeux du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences que la Région a signé avec l'Etat en début d'année 2019. La transformation de l'appareil de formation, aux côtés de l'augmentation significative des places de formation offertes aux demandeurs d'emploi, constitue l'axe fort de ce contrat qui nous lie pour 4 ans. Ainsi le régime actuel ne permet pas de projet d'ampleur, notamment de projet plus collectif, n'accepte pas d'engager de subvention d'équipement parfois nécessaire à la mise en oeuvre de certains projets, empêche la plupart du temps à un organisme de formation de conduire plus d'un projet sur une durée de 3 ans.

✚ Des intentions louables pour des projets non aboutis

L'examen du tableau fourni en annexe rend partiellement compte de ce constat.

- ☉ Des structures nous contactent sur la base d'un constat bien posé mais nécessitant une ingénierie complexe : exemple de la Chambre des Métiers engageant une ingénierie de montage d'action de formation commune à différents métiers rares qui ne disposent pas de formation spécifique en Région
- ☉ Des structures viennent avec des diagnostics en décalage avec leur proposition : « j'ai du mal à trouver du public et les périodes d'applications en entreprises ne sont pas formatrices, je vais faire de l'AFEST »
- ☉ D'autres enfin nous sollicitent pour qu'on les aide à construire leur projet, à trouver des réponses aux problèmes posés, dans la perspective de déposer un dossier de financement à la Région.

✚ Des projets qui ont intérêt à se fertiliser, une demande d'échanges et de partage entre projets

- ☉ Sur un même secteur plusieurs projets ayant des approches complémentaires
- ☉ Plusieurs projets expérimentant des modalités pédagogiques analogues
- ☉ Des questionnements du type « vous avez déjà dû voir des projets analogues au nôtre, quel choix ont-ils fait sur ce point ? »
- ☉ Des projets portés par les mêmes soucis de production de ressources pédagogiques et d'outils contribuant à développer de nouvelles fonctionnalités (plate-forme numérique, ressources partagées à distance...) qui auraient intérêt à s'enrichir mutuellement plutôt qu'à se développer isolément.

Un double intérêt :

- Pour les porteurs de projets : vérifier la pertinence de leur proposition, l'enrichir...
- Pour la région : progresser plus rapidement dans sa réflexion sur une problématique, diffuser les innovations de façon plus sécurisée, voire déployer les projets sur d'autres territoires.

✚ Des thématiques peu investies, des projets territoriaux rares

- 🗨 La question de l'engagement en formation est trop peu investie dans le cadre du Programme. Il est vrai qu'elle a fait l'objet de nombreux appels à projets de la part de l'Etat : « 100% inclusion », « les publics invisibles »
- 🗨 Les projets spécifiques à un territoire ou développant des réponses ne pouvant qu'être investiguées au niveau d'un territoire sont rares. Les diagnostics posés en SPEL ou d'autres instances restent parfois lettre morte faute de capacité d'ingénierie collective mobilisable.
- 🗨 Au-delà des nouvelles modalités de formation, la question des nouveaux espaces n'est pas engagée. Tiers lieux éducatifs, place de la formation dans les espaces de développement économique et culturel.
- 🗨 Les plus-values précises de la digitalisation des parcours de formation pour les publics, les organisations, les financeurs publics
- 🗨 La question des formations menant à de nouveaux métiers ou à des métiers en profonde mutation demande à être explorée pour être intégrée à un programme d'innovations en formation

✚ Un besoin conforté d'observation et d'évaluation

L'ambition de Format innovation est de tirer parti des expérimentations. L'intention poursuivie est donc de saisir pourquoi et en quoi le projet conduit peut faire l'objet de diffusion, de réappropriation par d'autres acteurs, d'adaptations.

Pour cela il faut pouvoir le suivre, l'observer, comprendre les logiques qui le portent et/ou les obstacles que rencontrent les porteurs de projets. C'est aussi en mesurer la cohérence d'ensemble, la pertinence au regard de démarches préexistantes pour en saisir les plus-values.

Outre l'attention portée aux résultats, il s'agit donc de mesurer les effets des actions et de comprendre quels sont les leviers qui sont mobilisés, et au-delà quelles sont les conditions à réunir pour que ces leviers soient efficaces afin que de perspectives de duplication puissent être envisagées.

Cette dimension de l'évaluation nécessite des moyens dépassant le cadre de la mise en œuvre d'une action « classique », d'autant qu'il peut être intéressant que les porteurs enrichissent leurs grilles d'analyse en s'appuyant sur des tiers ayant un regard plus distancié sur les projets.

✚ Les modalités du déploiement

Les modalités de déploiement des projets ayant fait leurs preuves doivent pouvoir s'adapter aux typologies de projets soutenus par la Région. Les modalités que nous envisageons à ce jour sont de plusieurs ordres, sans exclusive l'une de l'autre :

- 🗨 Déploiement d'un dispositif de formation innovant

Passer d'une phase test à un déploiement progressif à d'autres territoires, à d'autres secteurs : augmentation du public impacté, adaptation / optimisation du dispositif, évaluation externe identifiant les conditions de réussite

- 🗨 Accompagnement de la diffusion d'un outillage pédagogique

Déploiement progressif à tout un secteur, extension de l'expérimentation à d'autres acteurs du système (organismes d'accompagnement, CEP).

- 🗨 Création d'une communauté d'expérimentateurs

L'objectif visé est la transmission/ partage d'un savoir-faire où chacun est susceptible de constituer une ressource experte pour les autres. La détermination des objets partageables reste une problématique à creuser dans le LAB.

- 🗨 Diffuser, valoriser les expérimentations méritantes

Il n'y a pas d'innovation sans diffusion. Il est à présent nécessaire de travailler une démarche de diffusion et de valorisation des expérimentations conduites. Cette demande est remontée par les organismes de formation d'une communication affirmée sur les projets soutenus pour inspirer de nouveaux projets.